

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 28 avril 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-508.10 modifiant le Règlement SH-508 établissant un programme de revitalisation des bâtiments d'habitation.

Ce règlement a pour objet, notamment d'assouplir certains critères et conditions d'admissibilité permettant d'obtenir une aide financière, de prolonger l'application du programme jusqu'au 31 décembre 2026 et de rendre une nouvelle zone admissible.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 30 avril 2025

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe